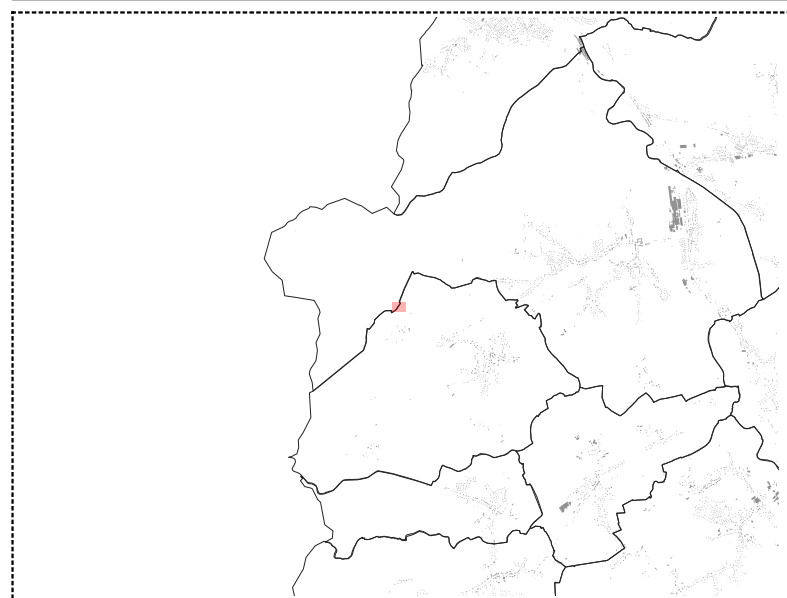
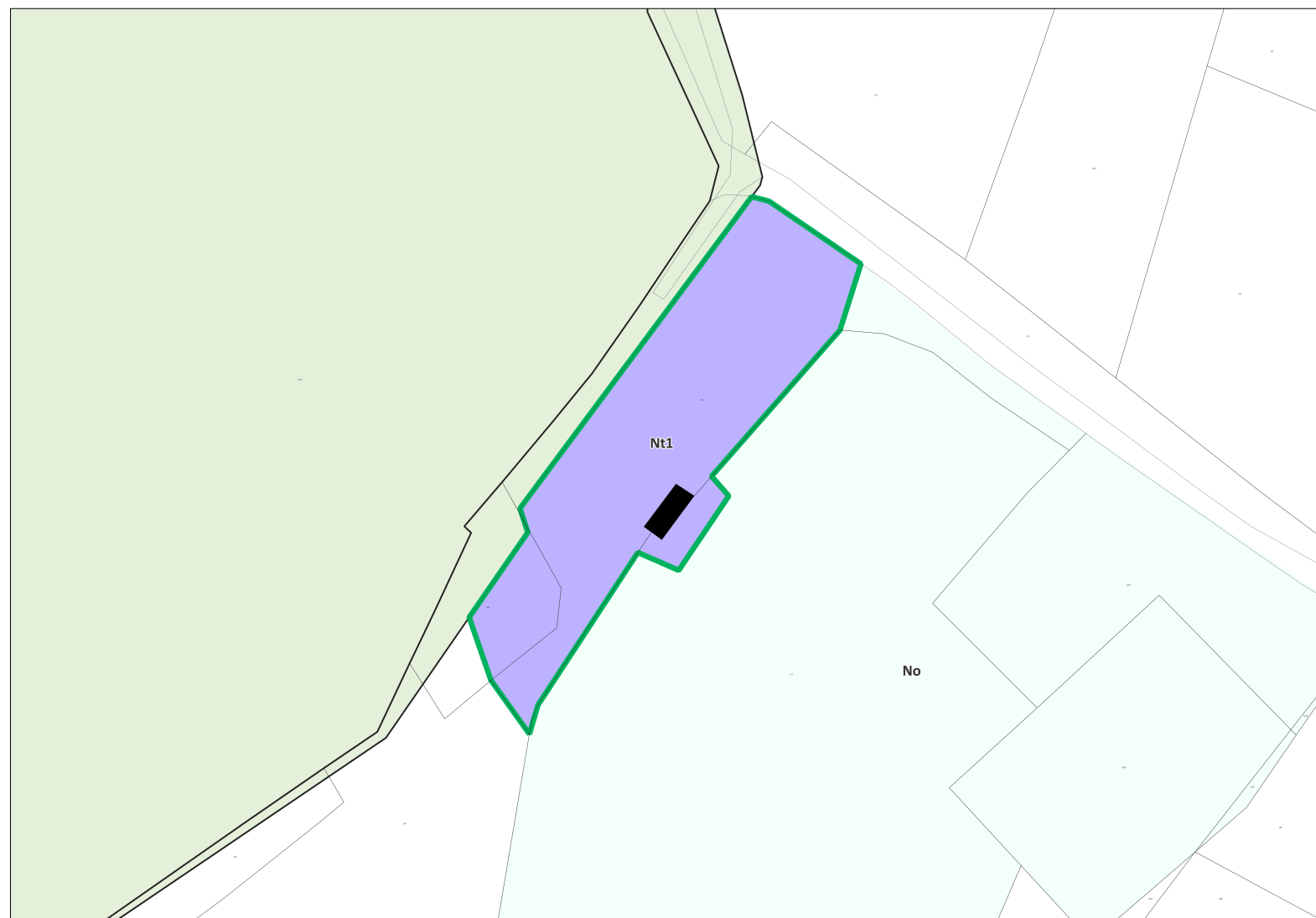




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt1

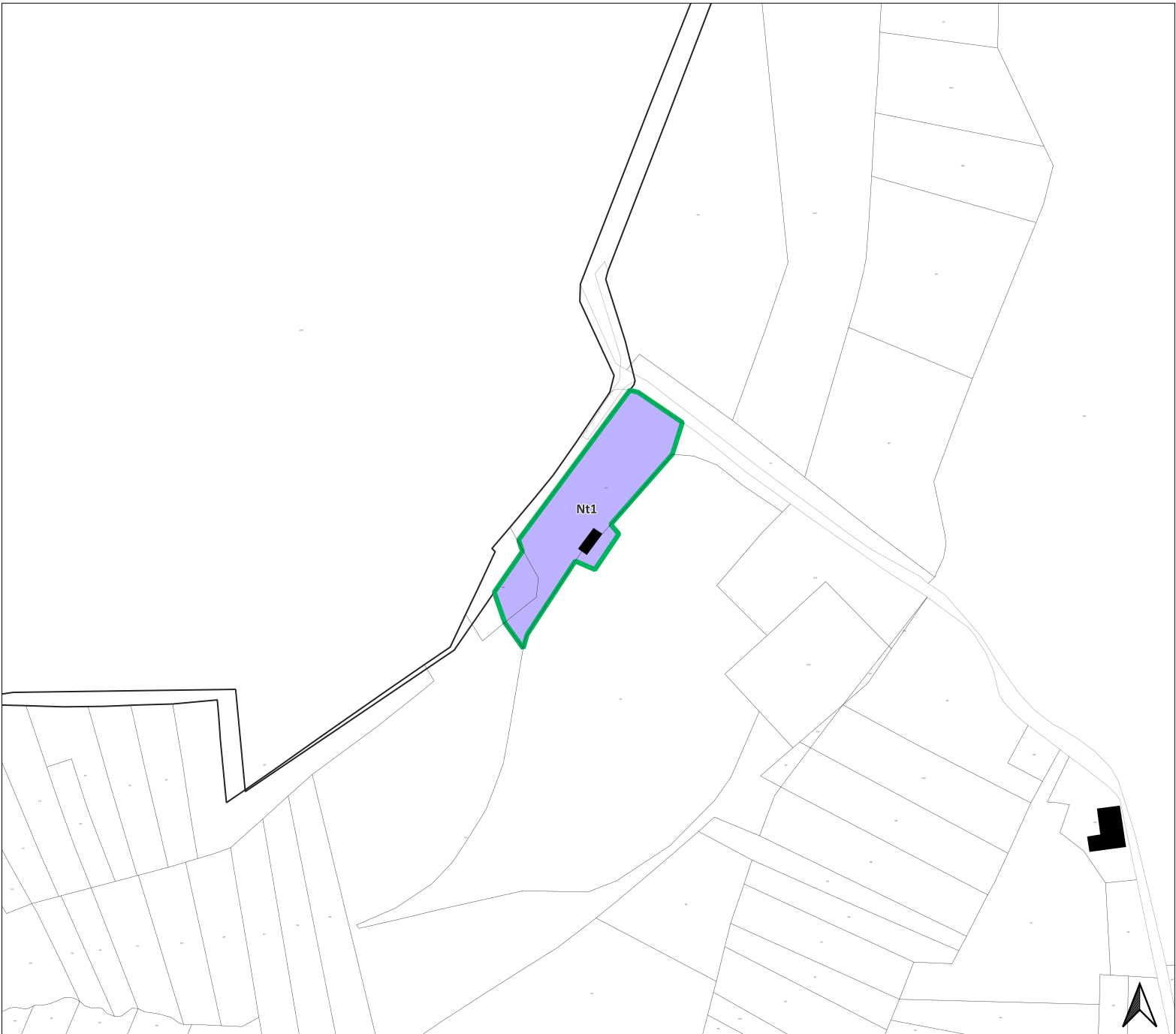
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible de 30% ou 90 m²

SURFACE (en ha) : 0.27

PROJET : > Bâtiment existant et création

> Demande d'extension de la maison en bord d'étang et création d'un car-port





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt1

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible de 30% ou 90 m²

ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

- CRUE CENTENALE
- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
 - Niveaux d'aléa : Fort
 - Niveaux d'aléa : Très fort

- PPRI DE LA MEURTHE
- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
 - Zone rouge : zone d interdiction
- ARGILES
- Faible
 - Moyen

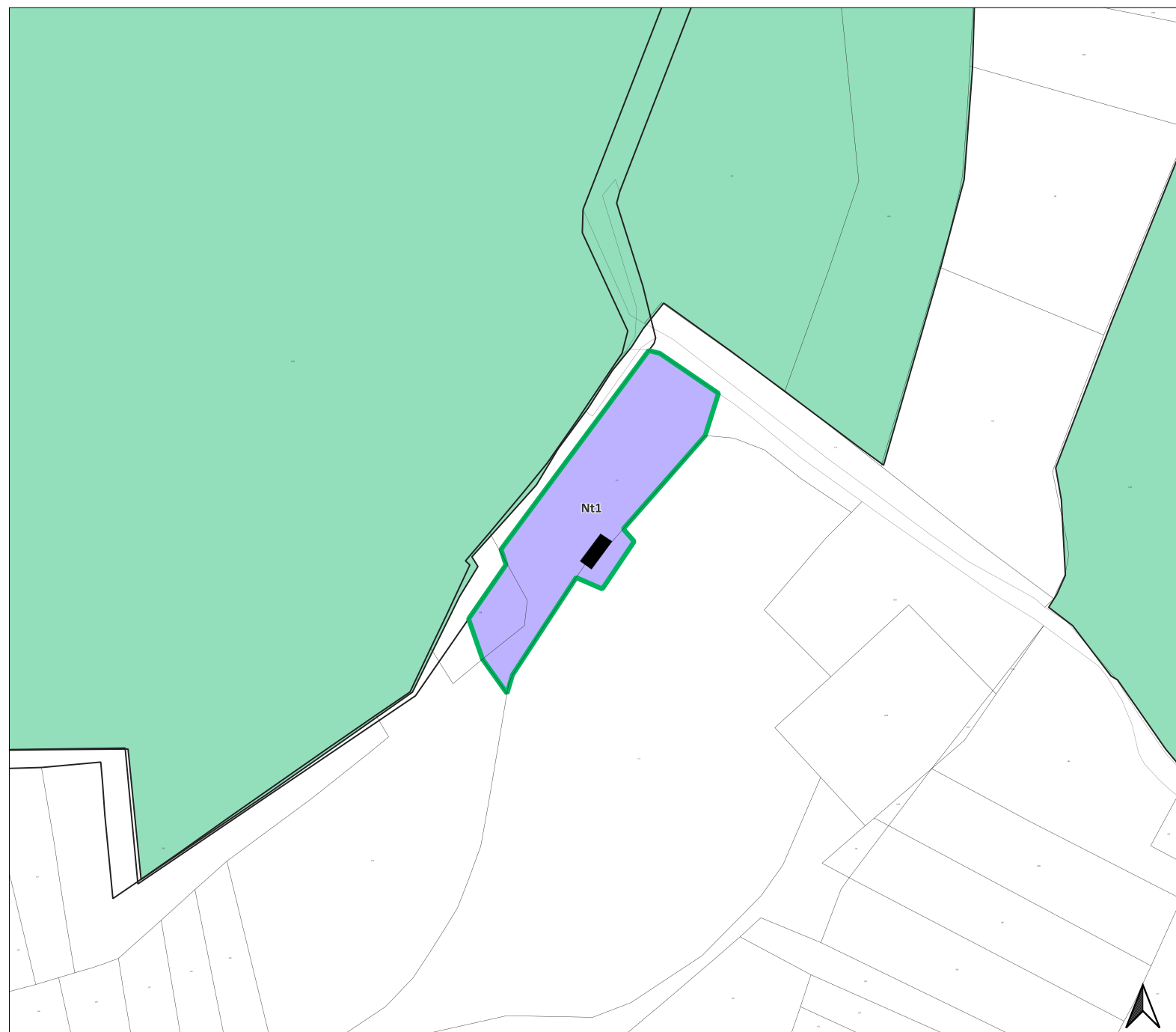


SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt1

STEAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible de 30% ou 90 m²

ENJEUX : Le secteur est concerné par une ZNIEFF 2, la ZHE ainsi qu'un réservoir forestier. Le site est entièrement artificialisé.

- ☒ Délimitation du secteur
- Enjeux environnementaux et paysagers**
 - ☒ Arrêté de Protection de Biotope
 - ☒ ZNIEFF 1
 - ☒ ZNIEFF 2
 - ☒ NATURA 2000
 - ☒ Zone Humide Effective
 - ☒ Réserve nationale
 - ☒ Réservoirs trame prairie
 - ☒ Corridors trame prairie
 - ☒ Réservoirs trame forêt
 - ☒ Corridors trame forêt
 - ☒ Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt1
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible de 30% ou 90 m²
ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

- Délimitation du secteur
- Enjeux agricoles**
 - Bâtiments agricoles
 - Périmètre ICPE
 - Périmètre RSD
 - Registre Parcellaire Graphique 2022

- Enjeux forestiers**
 - ONF- Forêts Publiques